

PARCOURS AVENIR AU COLLÈGE

Ses objectifs :

Guider chaque élève sur la voie de la réussite dès le collège.

Répondre aux besoins individuels pour rendre chaque élève **acteur** du choix de son projet d'orientation

Le parcours s'appuie sur **des actions menées depuis la 6^{ème}, avec des temps forts en 4^{ème} et 3^{ème}**

Il a pour but idéal de faire acquérir aux élèves **la capacité à faire le choix d'orientation le mieux adapté** à leurs profils, en s'appuyant sur **une approche concrète du monde professionnel et de sa diversité**.

SIXIÈME **Qu'est-ce que l'orientation ?**

Les élèves sont invités dans le cadre de la classe, avec le professeur principal, à élaborer **un questionnaire simple** autour du thème « **Métiers papa, maman, entourage proche** » afin de mener une petite enquête qui est ensuite restituée oralement à la classe deux semaines plus tard. Cette action permet d'introduire le terme orientation et le parcours avenir.

CINQUIÈME **« Métiers masculins, Métiers féminins »**

Dans le cadre du programme d'**EMC**, lors de la thématique sur **l'égalité, le monde professionnel** est l'objet d'étude. Lors d'une première séance, les élèves déterminent en groupes, en y associant les « qualités » supposées nécessaires, des métiers plus spécifiquement masculins ou féminins. La question des stéréotypes est ainsi abordée. Une deuxième séance permet d'élaborer un questionnaire pour le forum 5^{ème} du collège où ils rencontreront, pendant une heure, par groupes, des professionnels exerçant un métier davantage perçu comme « masculin » ou « féminin ». Une restitution écrite et/ou orale est faite en classe.

QUATRIÈME **Les formations/ l'orientation post-4^{ème}**

Les parents d'élèves sont informés au 1^{er} trimestre des possibilités de formations après la 4^{ème}, notamment la 3^{ème} prépa pro. Cela permet aussi d'évoquer **les concertations actives** qui seront proposées à quelques élèves au 2^{ème} trimestre, en dédramatisant cette réunion, souvent mal interprétée.

L'essentiel de l'action est menée par **les professeurs principaux de quatrième, en lien avec le professeur documentaliste et l'aide des ressources numériques**, afin qu'en plusieurs séances, les élèves construisent eux-mêmes **un organigramme des formations post-3^{ème}**, en partant d'une recherche personnelle sur un secteur qui les intéresse à priori. Cela permet d'avoir des élèves qui connaissent déjà les grandes lignes de l'orientation post-3^{ème}.

TROISIÈME **L'orientation post-3^{ème}**

C'est le temps fort du parcours avenir, mené en étroite liaison avec les élèves et leurs familles : (réunions parents/enseignants/ rendez-vous à la demande)

- **les réunions d'informations** : - **Dès novembre**, le chef d'établissement, les professeurs principaux et le conseiller d'orientation rencontrent les familles pour évoquer les grandes phases de l'année (stage, concertation active, forum des métiers, portes ouvertes des lycées, mini-stages, rencontre avec les chefs d'établissement des lycées de secteur...)

-Une réunion spécifique sur **la procédure d'affectation AFFELNET** est organisée en mai.

-**Les élèves** : **Intervention du professeur principal** qui présente les différentes voies de l'orientation / **le conseiller d'orientation** intervient lors d'une autre séance avec un questionnaire pour vérifier les acquis./ Le rôle important du **professeur documentaliste** qui aide les élèves à trouver les sources d'informations.

La concertation active en janvier qui fait l'objet d'une préparation spécifique, l'élève étant amené à prendre la parole durant 3 minutes pour débiter l'entretien.

La semaine de stage, le rapport qui fait l'objet d'une **restitution orale devant un jury**, qui **évalue les compétences** acquises, en cours d'acquisition ou à acquérir, permettant aussi **une préparation à l'épreuve orale du DNB**.

Les deux forums des métiers : l'un organisé au **collège**/ puis un déplacement pour celui organisé par **le CIO du bassin**.

La possibilité de mini-stages afin de valider ou non un souhait d'orientation en voie professionnelle.

Le PARCOURS AVENIR est matérialisé par **un livret individuel**, sous forme papier.

Il s'inscrit pleinement dans le contrat d'objectifs de l'établissement, notamment « Moi et mon parcours vers la réussite »